



AVIS DE COURSE TYPE RIR

Nom de la compétition : Trophée des îles

Dates complètes : du 24 au 25 mai 2025

Lieu : Le Lavandou et Hyères

Autorité Organisatrice : Yacht Club du Lavandou

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les RIR,
- le présent avis de course,
- la fiche course.
- les règlements fédéraux
- les règlements maritimes en vigueur et en l'occurrence la division 240

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable de longueur minimum 8m et de rating brut minimum 17.

Les bateaux ne possédant pas de contrat de jauge à jour seront classés en Osiris bis (P), leur coefficient étant dans les tables OSIRIS

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

2.2 Documents exigibles à l'inscription :

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. Pour le bateau :
- contrat d'assurance du bateau
- Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site du Yacht club du Lavandou (yclavandou.com)
- Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'être acquitté de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits
- d. Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

3. DROITS A PAYER

Les droits sont de 100 euros par bateau.

5.2 Les droits incluent

- la gratuité des droits de ports pour les 2 sites pendant vendredi 23 au lundi 26 mai 2025
- le petit déjeuner du samedi
- le pot d'accueil de Hyères du samedi soir
- le petit déjeuner du dimanche matin
- les inscriptions aux différentes courses
- la cérémonie de remise des prix

4. PROGRAMME

4.1 Inscription :

Au plus tard le mercredi 21 mai à 20h via l'application nvi sur le site du YCLavandou
<https://www.yclavandou.com/resultats-des-regates-1>

4.2 Programme prévisionnel est le suivant :

- Samedi 18 mai : Régate Le Lavandou-Hyères
8h30 petit déjeuner
9h briefing
10h mise à disposition du comité de course 19h Réception des équipages à Hyères
Nuit à Hyères
- Dimanche 19 mai : Régate Hyères-Le Lavandou
8h30 petit déjeuner
9h briefing
10h mise à disposition du comité de course
18h30 Proclamation des résultats et remise des prix 19h soirée festive au Lavandou
(Cette soirée festive du dimanche soir n'est pas inclus dans le tarif des inscriptions).

5. FICHE COURSE

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions et au plus tard le 21 mai à 20h.

6. CLASSEMENT

- 6.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...
- 6.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 6.3 Un classement en temps réel et un classement en temps compensé sera proposé.
- 6.4 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- 6.5 2 catégories seront mise en place les grands bateaux avec un rating supérieur ou égal à 24. Petit bateau avec un rating inférieur à 24.

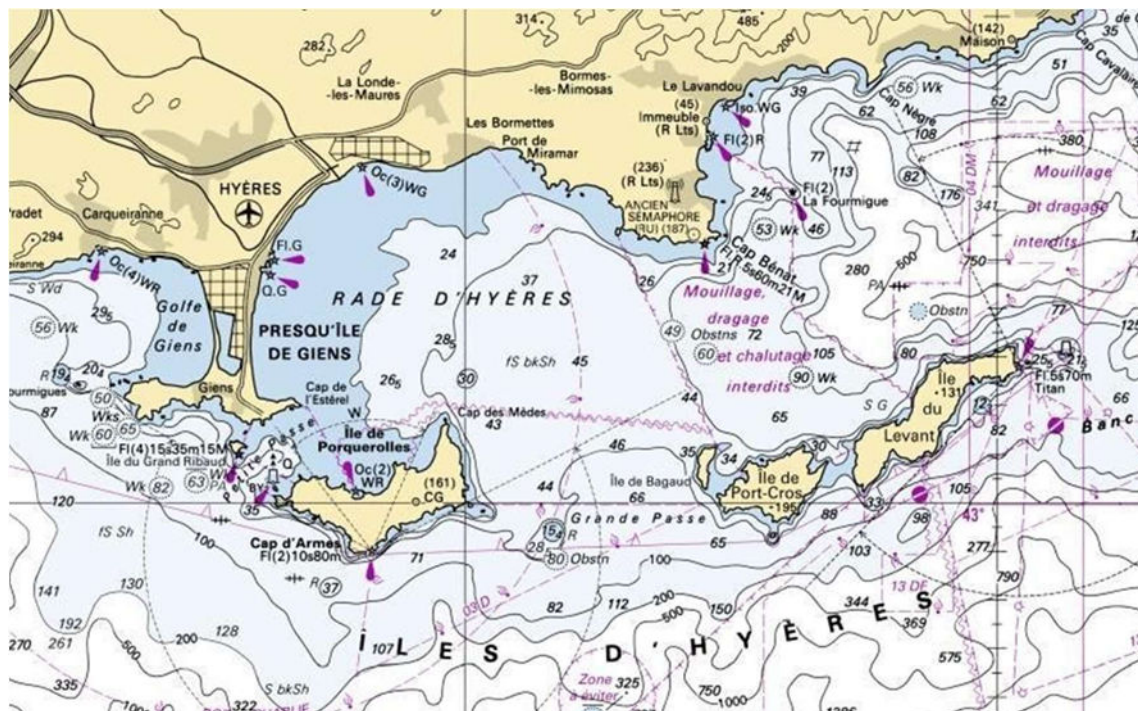
7. PRIX

Le trophée des îles sera remis le dimanche 19 mai à 18h30 au Yacht Club du Lavandou.

8. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

9. ZONE DE COURSE ET PARCOURS



Les parcours Le Lavandou-Hyères et Hyères-Le Lavandou autour de îles seront précisés dans les IC selon l'annexe ci-dessous et aux briefings journaliers obligatoires

10. COMMUNICATION

Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Le canal 72 sera utilisé pour communiquer entre les concurrents et le comité de course.